

Il faut que l'OQTF soit une « obligation » et non une invitation à quitter notre pays

écrit par Manuel Gomez | 27 mars 2024





Certains individus « Fichés S », et plus particulièrement les « FSPRT » (Fichier spécifique de la problématique de la radicalisation) sont dangereux pour notre sécurité. Certains individus « OQTF » (Obligations de Quitter le Territoire Français) sont encore plus dangereux pour notre sécurité que les précédents. Ils sont donc des dizaines de milliers à nous mettre en danger quotidiennement et ceux qui sont responsables de notre sécurité, de notre protection, avouent ne pouvoir rien faire, ou presque rien : quelques centaines tout au plus peuvent être expulsés, une goutte d'eau dans un vaste océan.

Il faut que l'OQTF soit une « Obligation » de quitter notre pays et non pas une « Invitation » à le quitter !

Cette « Obligation devrait devenir l'expulsion immédiate pour tout étranger « puisqu'il a interdiction de rester sur notre sol ».

Mais également « Déchéance de nationalité et expulsion de tout « étranger » ayant obtenu la nationalité française par « naturalisation » et condamné à une peine pénale ».

Comme les expulsions de ces milliers de « Dangers » pour notre pays sont (apparemment) impossibles à exécuter, une solution existe : **relégation loin de la métropole.**

Les territoires français susceptibles de les accueillir sont nombreux : par exemple Saint-Laurent-du-Maroni, Cayenne, et quelques îles lointaines, etc. Remettre en état de fonctionner ces « bagnes » serait bien moins coûteux que de construire 15.000 places de prison en France (chose promise, mais non tenue 7 ans plus tard, comme bien d'autres !)

Ce qui pouvait se faire pour des « citoyens français » jusqu'à presque la moitié du XXe siècle (Bagnes supprimés à la fin de la seconde guerre mondiale) pourrait parfaitement fonctionner pour des **« criminels étrangers que leurs pays refusent d'accueillir ou des criminels « Français » par naturalisation, mais d'origine étrangère indésirables sur le sol de France métropolitaine ».**

Pour tous les « Fichés S » « reconnus comme spécialement dangereux « mise en place de la reconnaissance faciale afin qu'ils puissent être suivis et surveillés dans tous leurs déplacements, rencontres et contacts, avant un possible passage à l'acte ». Et peu importe l'opposition du CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). *Les citoyens qui n'ont rien à se reprocher ne peuvent en aucun cas avoir peur d'être surveillés par mégarde.*

Le « risque zéro » n'existe pas et n'existera jamais mais la sanction, et la peur de cette sanction, peut permettre de le limiter.

Combien de vies auraient pu être sauvées si les « criminels », responsables de ces actes barbares, n'étaient pas restés sur notre sol ? La liste est, hélas, bien trop longue et ne finira pas de s'allonger !